



2025

L'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le **jeudi 10 avril 2025**, au **Cheval Blanc et Clovis**
3 rue de la Barre 86190 VOUILLE - tel 05 49 51 81 46 -
Elle sera suivie d'un repas (Apéritif, Entrée, Plat, Fromage, Dessert, Café, Vin blanc/rouge). **MENU joint.**

Programme de la journée

L'Assemblée Générale aura lieu au Clovis (Hôtel RDC)

09h30 Rendez-vous pour le café et thé d'accueil

10h00 **Ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal de l'AGO du 4 avril 2024 (document joint)
- Rapport moral, Rapport d'activités, Rapport Financier, Détermination cotisation 2026
- Aucun mandat d'administrateur arrive à échéance en 2025. **Un poste est toujours vacant.**

>>>>>>> Les personnes candidates à ce poste d'administrateur doivent faire acte de candidature par écrit auprès du Président avant le 28 mars 2025, (mail ou lettre adressée au 1 chemin des arsis 86800 Sèvres-Anxaumont).

- Activités prévues jusqu'à fin 2025 et intervention de F.Perrinet responsable des sorties ludiques
- Questions diverses

Interventions : vers 10h30 Jean-Louis Barbier- Président d'ARCAM86, vers 11h00 Actualités SANTE (Mutualia), vers 11h30 DR LCL (Poitou Charentes Limousin),

12h30 Apéritif et repas au Restaurant Le Cheval Blanc

Prix du repas après prise en charge par l'amicale de **12,00€** par adhérent :

- **31,00€** pour les amicalistes (adhérents actifs/associés/bienfaiteurs à jour de cotisation)
- **43,00€** pour les invités

Cochez pour préciser le moyen de règlement >>> Chèque ☐ Virement ☐

Inscriptions

Adresser le bulletin réponse ci-dessous **avant le 28 mars 2025** accompagné de votre chèque de règlement libellé à l'ordre de l'Amicale des Retraités du LCL Le Crédit Lyonnais du Poitou au secrétaire

Jean LACOUA – 24 rue des Pommiers 86280 Saint Benoît - Tel 0954969408 – mel : lacoua.jean@wanadoo.fr.

>>>> **OU** >>>>

IBAN	FR50 3000 2078 0000 0079 0882 M39
Code B.I.C	CRLYFRPP

Règlement par virement au compte de l'association

Bien préciser votre nom dans le libellé informatique du VIR et adresser par mail ou courrier à Jean Lacoua votre bulletin d'inscription

**A.G.O. du 10 avril 2025 au Cheval Blanc et Clovis
3 rue de la barre - 86190 VOUILLE - tél 05 49 51 81 46 -**

Important : cocher la ou les cases qui conviennent

Je serai présent(e) à l'Assemblée Générale ☐

Je serai présent(e) au repas ☐

> **Amicalistes** (actifs, associés, bienfaiteurs) :

– Nom, Prénom 31,00€

> **Invités** – Nom, Prénom 43,00€

Si règlement par virement préciser la date de ce dernier

TOTAL

--

(Manifestation) À conserver par l'adhérent

L'amicale collecte uniquement par bulletin de participation le minimum de données utiles :

- l'identité utile pour évaluer l'effectif inscrit à la manifestation.
- l'adresse, les coordonnées téléphoniques et l'adresse courriel (email) pour nous permettre d'informer nos adhérents ou transmettre des documents relatifs à cette participation

La transmission d'information aux adhérents s'effectue selon 2 types de publication:

- publication d'information au format numérique accessible par des moyens électroniques tels que le réseau internet, par courriel via les boîtes mails des adhérents
- publication d'information par courrier sur support papier aux adhérents sans internet

Ces données sont destinées :

- au responsable des manifestations (Jean-Pierre HOSTE)
- au trésorier pour les questions financières (Jacques SAVIN)
- à l'amicale qui conserve ces documents dont le Président actuel est Jean-Pierre HOSTE.

Les bulletins de participation et les fichiers de traitement ne seront ni vendus, ni loués, ni transmis à d'autres organismes. Seule la liste des participants (Prénom, Nom) de la sortie est transmise à l'autocariste dans le cadre de la Loi du 3 juillet 2009.

Au décès ou au départ d'un adhérent, les bulletins de participation seront conservés que jusqu'à la fin de l'exercice en cours. Ils seront détruits au moment du renouvellement des cotisations.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), les adhérents bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Ils peuvent aussi s'opposer au traitement des données les concernant et disposez du droit de retirer leur consentement à tout moment en contactant le Secrétaire Jean LACOUA.

Les adhérents ont la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.
